

# 1 **Papier de position des Jeunes Vert-e-s sur la politique de migration**

## 3 **Introduction et définition**

4 Le terme *migration* se déduit de *migratio* (lat.) et est utilisé pour des gens en mouvement.

6 Nous distinguons deux types de migration :

- 7 • Migration non forcée (la migration n'est pas le résultat d'une menace d'existence ; elle  
8 est d'un caractère volontaire). Dans ce cas, nous parlons de « migration volontaire ».
- 9 • Migration forcée (la migration est la conséquence de causes externes qui menacent  
10 l'existence des personnes concernées, par exemple des conflits violents, la persécution  
11 politique, des crises environnementales, des instabilités politiques et économiques, des  
12 violations de droits humains, etc.). Nous parlons dans ce cas de « migration  
13 involontaire ».

15 La migration faisait toujours partie intégrale du développement et de l'histoire humains.

16 Cependant, seulement une petite partie de la population globale a actuellement la possibilité de  
17 se déplacer et de s'installer librement.

19 Les Jeunes Verts demandent un droit à la migration dans le long terme, et des mesures  
20 immédiates pour la lutte contre les causes de migration involontaire, pour une meilleure  
21 protection des migrants involontaires, ainsi que pour des meilleures possibilités de participation  
22 de toute la population résidente. La société suisse a une responsabilité de prendre ces mesures  
23 car nous devons assurer la paix sociale durablement, nous avons également notre part de  
24 complicité pour la migration involontaire (exportation d'armes, économie globalisée, etc.), nous  
25 disposons de moyens financiers suffisants, nous voulons jouer un rôle de pionnier au niveau  
26 international et la migration est enrichissante pour notre culture.

## 28 **Droit à la migration**

29 Nous demandons la liberté de mouvement globale : chaque personne doit être libre dans le  
30 choix de son lieu d'établissement. Ceci est conforme à l'objectif du libre épanouissement  
31 personnel. Le choix de résidence et des conditions de vie fait partie du libre choix de notre mode  
32 de vie.

34 Aujourd'hui nous constatons une grande inégalité dans la possibilité de bénéficier de ce droit.  
35 Ainsi, certains gens peuvent visiter quasiment chaque pays du monde librement, alors que les  
36 frontières sont fermées pour la plupart des autres. Cela est absurde.

38 Avec le droit à la migration tous les résidents ont les mêmes droits et obligations que les  
39 citoyennes et citoyens suisses. A leur lieu de résidence, ils doivent recevoir le droit de vote et  
40 d'élection à tous les niveaux. Ce sont les conditions nécessaires pour que leurs intérêts puissent  
41 être représentés par la politique.

43 Le statut de sans-papiers est supprimé avec le droit à la migration.

44 **Causes de la migration involontaire (« Migrationszwänge »)**

45 Selon les chiffres actuelles du HCR, 65.3 millions de personnes ont été forcées de fuir leur  
46 foyer<sup>1</sup>, dont seulement 21.3 millions ont cependant quitté leur pays et ont été enregistrées  
47 comme réfugiés par le HCR. Parmi les 65.3 millions de personnes déracinées se trouvent ainsi  
48 plus que 44 millions de déplacé-e-s internes (internally displaced people). A cela s'ajoutent un  
49 grand nombre de personnes qui ont été forcées de quitter leur pays mais qui ne sont pas sous le  
50 mandat du HCR selon la définition étroite de la convention de réfugiés<sup>2</sup>.

51  
52 La définition du HCR est trop restrictive et elle est à l'origine de compromis insuffisants tels que  
53 le statut d' « admission provisoire » en Suisse. De telles catégories amènent à une  
54 discrimination de migrant-e-s involontaires et encombrant leur droit d'améliorer leur propre vie  
55 en Suisse.

56  
57 Les raisons pour la migration involontaire sont la pauvreté et le manque de perspectives, des  
58 conflits violents, le changement climatique, l'exploitation de ressources et des gens, les  
59 exportations d'armes, le commerce global injuste, le manque de structures (telle que des  
60 structures d'éducation, des services de santé accessibles, ainsi que la sécurité sociale et  
61 existentielle) ou la concurrence fiscale.<sup>3</sup>

62  
63 **Demandes pour la lutte contre les causes de la migration involontaire**

64 Tandis que chaque personne a le droit de migrer volontairement, aucune personne ne doit être  
65 forcée de migrer. Pour cette raison, il faut lutter contre les causes de la migration involontaire.  
66 C'est pourquoi nous demandons que la Confédération et les cantons, dans le cadre de leurs  
67 compétences, prennent les mesures suivantes au niveau national et international :

- 68 - Protection de climat active selon le papier de position « Climat » des Jeunes Vert-e-s  
69 Suisses<sup>4</sup> ;
- 70 - Arrêt immédiat des exportations d'armes, transparence dans l'industrie de l'armement ;
- 71 - « Divestment » de l'industrie de l'armement ;
- 72 - Commerce et production équitables ainsi que promotion d'entreprises agricoles  
73 écologiques et locales. Ceci demande l'accès égal de tous les pays au commerce global  
74 et régional.
- 75 - Mesures ciblées pour la lutte contre la corruption ;
- 76 - Suppression de la concurrence fiscale internationale (imposition adéquate d'entreprises  
77 holding étrangères et obligation d'imposition au lieu où ils font leurs plus-values) ;
- 78 - Efforts diplomatiques et mesures de politique de développement pour l'imposition de  
79 droits humains (p.ex. libre expression d'opinion, éducation, pas de torture, égalité et  
80 interdiction de discrimination).

81  
82 De plus, nous demandons que les contributions suisses à la coopération internationale soient  
83 augmentées à un équivalent de 1% du revenu national brut. Les coûts d'asile en Suisse ne  
84 doivent pas faire partie du calcul de ce quota d'APD<sup>5</sup>.

85

---

1 <http://www.unhcr.org/fr/aperçu-statistique.html>

2 « Le terme 'réfugié' s'appliquera à toute personne qui [...], craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner » (article 1).

3 Ainsi certaines entreprises faisant leurs plus-values en Afrique, mais payant leurs impôts en Suisse, privent le continent de 8 à 100 milliards de dollars par année. <http://www.infosperber.ch/Artikel/Wirtschaft/Rohstoffhandel-Glencore-Steuerflucht>

4 <https://www.jungegruene.ch/klima-positionspapier>

5 Aide publique au développement, en anglais „Official Development Assistance“ (ODA)

86 **Mesures pour la protection de migrant-e-s involontaires**

87 Aussi longtemps que des personnes soient forcées à la migration, la protection de ces migrant-  
88 e-s involontaires est nécessaire et leur dignité doit être assurée. Les migrant-e-s involontaires  
89 ont le droit à l'asile.

90

91 Pour assurer la protection des migrant-e-s involontaires en fuite et pour sauvegarder leur  
92 dignité, les Jeunes Vert-e-s demandent de la Confédération et des cantons dans le cadre de  
93 leurs compétences :

- 94 - Des passages de fuite sûrs et humains pour les migrant-e-s involontaires ;
- 95 - La réintroduction de la demande d'asile en ambassade ;
- 96 - Une solution contraignante et durable remplaçant l'accord Dublin et permettant au  
97 migrant-e-s involontaires de choisir leur lieu d'établissement librement ;
- 98 - La reconnaissance de détresses matérielles et personnelles (faim ou problèmes  
99 économiques graves), conflits violents, violations de droits humains ainsi que  
100 dégradation environnementale et catastrophes naturelles comme causes de migration  
101 involontaire ;
- 102 - La reconnaissance du refus de service militaire comme cause de migration involontaire ;
- 103 - Moratoire immédiat de toutes les expulsions ;
- 104 - Simplification du regroupement familial ;
- 105 - Engagement humanitaire dans les pays dans lesquels la situation humanitaire est  
106 invivable pour les migrant-e-s involontaires ;
- 107 - Contributions financières ou soutien à des organisations qui s'engagement pour la  
108 protection de migrant-e-s involontaires ainsi qu'un meilleur soutien à des pays à la  
109 périphérie de l'Europe et dans des régions de crise. Les soins de base et des logements  
110 humains doivent toujours être assurés.

111 **Mesures pour des meilleures possibilités de participation de toute la population résidente**

112 Nous envisageons une société qui est façonnée par toute la population à tous les niveaux. Tous  
113 les gens en Suisse doivent avoir la possibilité de s'exprimer librement et dans toute leur  
114 diversité, de se sentir respectés, et de vivre leur mode de vie aussi longtemps que celui-ci ne  
115 constitue pas une violation aux lois. Les lois ne doivent pas viser à discriminer des groupes de  
116 personnes.

117  
118 La Confédération, les cantons et les communes s'engagent à créer et à soutenir des possibilités  
119 de rencontre dans lesquelles des gens de différentes origines culturelles peuvent se rassembler.  
120 Les migrant-e-s involontaires en particulier ont besoin de possibilités d'établir un réseau social et  
121 de rencontrer des gens.

122  
123 Pour ces raisons, nous demandons de la Confédération et des cantons, dans le cadre de leurs  
124 compétences :

- 125 - Les gens vivant en Suisse reçoivent un permis de séjour permanent. Ainsi le statut de  
126 sans-papiers n'existe plus.
- 127 - Chaque commune est obligée d'accueillir des migrants-e-s involontaires.
- 128 - Des cours de langue gratuits (y inclus les coûts de matériel et de transport), avec le but  
129 que tous les migrant-e-s y participent puisque la maîtrise de la langue commune est une  
130 nécessité.
- 131 - Le droit de vote et d'élection à tous les niveaux pour tous les gens vivant en Suisse.
- 132 - Reconnaissance facilitée des diplômes déjà acquis à l'étranger et des offres de formation  
133 continue si des compétences supplémentaires sont nécessaires pour exercer la  
134 profession en Suisse.
- 135 - Accès à toutes les offres de formation (p.ex. apprentissage professionnel) pour tous les  
136 migrant-e-s involontaires.
- 137 - Lutte sérieuse contre le dumping salarial.
- 138 - Offre inconditionnelle de logements privés pour les migrant-e-s involontaires, sous la  
139 condition que ces logements assurent la dignité humaine.
- 140 - Maintien de l'infrastructure des logements primaires (« Erstunterkünfte ») pour les  
141 migrant-e-s involontaires. Les logements primaires restent une propriété publique, mais  
142 peuvent être utilisés à d'autres fins temporairement.